



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# Les femmes au parlement en 2015

## Regard sur l'année écoulée



En 2015, les électeurs du Myanmar ont choisi un nombre inédit de femmes comme représentantes aux chambres basse et haute du Parlement. © AP/Aung Shine Oo, 2015

## Des chiffres qui plafonnent sur fond de turbulences politiques

A l'échelle mondiale, l'année politique a été mouvementée. Les discours électoraux ont été marqués par les migrations et la crise financière. La menace de la violence extrémiste est restée prégnante. La représentation des femmes au parlement, qui semble avoir atteint un plateau, n'a pris qu'un demi-point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Les importantes avancées de 2013, année où la moyenne mondiale avait enregistré une augmentation de 1,5 point de pourcentage, ne se sont pas répétées.

Les plus fortes avancées ont été observées dans les Amériques (+0,8 point), en Afrique subsaharienne (+0,7 point) et en Europe (+0,4 point). Ces résultats ont néanmoins été modérés par les faibles augmentations enregistrées dans les pays arabes (+0,3 point), en Asie (+0,2 point) et dans le Pacifique (+0,1 point). Le continent américain garde la tête du classement des moyennes régionales, avec une représentation parlementaire des femmes à 27,2 %. Il est à noter que les pays nordiques accusent une baisse notable (-0,4 point) : cette sous-région plafonne ainsi à 41,5 %.

Dans 67 des chambres parlementaires du monde (soit 25,1 %), les femmes représentent désormais plus de 30 % des membres. Le pourcentage des chambres hautes se situant au-dessus de la barre des 30 % atteint 27,6 % et dépasse légèrement celui des chambres uniques ou basses, à 24,1 %. A la suite des élections des chambres uniques et basses tenues en 2015, deux pays ont retrouvé le prestigieux groupe des « + de 30 % » (la République-Unie de Tanzanie et la Suisse), tandis que cinq pays y accèdent pour la première fois (Ethiopie, Trinité-et-Tobago, El Salvador, Portugal et Soudan). En Ethiopie et à Trinité-et-Tobago les deux chambres parlementaires ont passé la barre des 30 %.

## REPÈRES

- Les élections de 2015 ont entraîné peu de changement dans la proportion moyenne de sièges occupés par des femmes qui n'a augmenté que d'un demi-point de pourcentage. Sur les dix dernières années, cette proportion a enregistré une hausse de 6,4 points, passant de 16,2 à 22,6 %.
- Les femmes ont remporté 25 % des sièges à renouveler en 2015.
- En 2015, la plus forte progression a été enregistrée au Suriname où la représentation des femmes a augmenté de 15,7 points de pourcentage. L'Égypte a également réalisé des progrès impressionnants, avec une augmentation de 12,9 points, suivie de près par la chambre basse éthiopienne (+11 points).
- Les plus forts reculs ont été enregistrés en Europe. L'Andorre perd ainsi sa troisième place dans le classement UIP de la représentation des femmes dans les parlements nationaux et il n'y a plus que deux pays au-dessus de la barre des 50 %.
- Première historique dans la région arabe, une femme accède au poste de Président du Conseil national fédéral des Emirats arabes unis.
- En 2015, des élections législatives ont été tenues dans 58 pays. Parmi ceux-ci, 28 appliquaient un système de quota électoral par sexe concernant 34 chambres au total. Dans ces chambres, 28,3 % des sièges sont détenus par des femmes. Trente pays n'ont appliqué aucune forme de quota (pour 36 chambres). Dans ces pays, à peine 13,5 % des sièges sont détenus par des femmes. Ces résultats prouvent une fois encore l'efficacité des quotas qui favorisent l'élection d'un plus grand nombre de femmes.

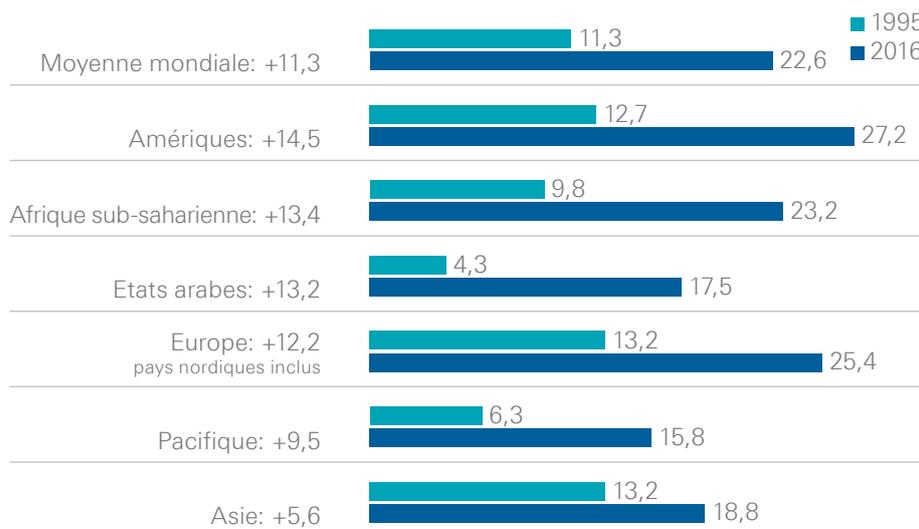
# REPÈRES

- L'impact du type de système électoral est à nouveau manifeste. Les femmes ont obtenu 25,8 % des sièges à la représentation proportionnelle, contre 22,3 % avec un système de scrutin majoritaire ou par nomination.
- Les femmes occupent désormais au moins 30 % des sièges dans plus d'un quart des chambres parlementaires (46 chambres uniques ou basses et 21 chambres hautes).
- A l'autre extrémité du spectre, il y a eu beaucoup moins d'évolution. Comme en 2014, 38 chambres uniques ou basses comptent encore moins de 10 % de femmes parmi leurs membres. Parmi celles-ci, le nombre de chambres sans aucune femme parlementaire a augmenté, passant de cinq à sept en 2015. Dans 13 chambres hautes, les femmes sont moins de 10 % et dans l'une d'entre elles il n'y a aucune femme\*.

\* Ces chiffres tiennent compte des résultats partiels des élections en Haïti.

## Figure 1 : Moyennes régionales des femmes dans les parlements, 1995 et 2016

Situation en juillet 1995 et janvier 2016, toutes chambres confondues. Classement par région par ordre décroissant suivant l'évolution en points de pourcentage.



Les pourcentages ne tiennent pas compte de la situation des parlements pour lesquels il n'y a pas de données disponibles.

Au cours des vingt dernières années, deux grands changements sont intervenus dans la composition du groupe des « + de 30 % ». D'une part, l'éventail des pays dont la chambre unique ou basse compte plus de 30 % de femmes s'est considérablement diversifié. Alors qu'en 2005, ce groupe était majoritairement composé de pays nordiques, on y trouve aujourd'hui des pays d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine, d'Europe, des Etats arabes et d'Asie. A la suite des élections de 2015, ce groupe inclut aussi, pour la première fois, une chambre basse ou unique des Caraïbes. D'autre part, le pourcentage des femmes parlementaires est bien plus élevé. Il y a vingt ans, les parlements oscillaient autour du seuil de 30 % et un seul atteignait 40 %. Aujourd'hui, 14 des 46 chambres uniques ou basses dépassent la barre des 40 %, dont le Rwanda où plus de 60 % des parlementaires sont des femmes.

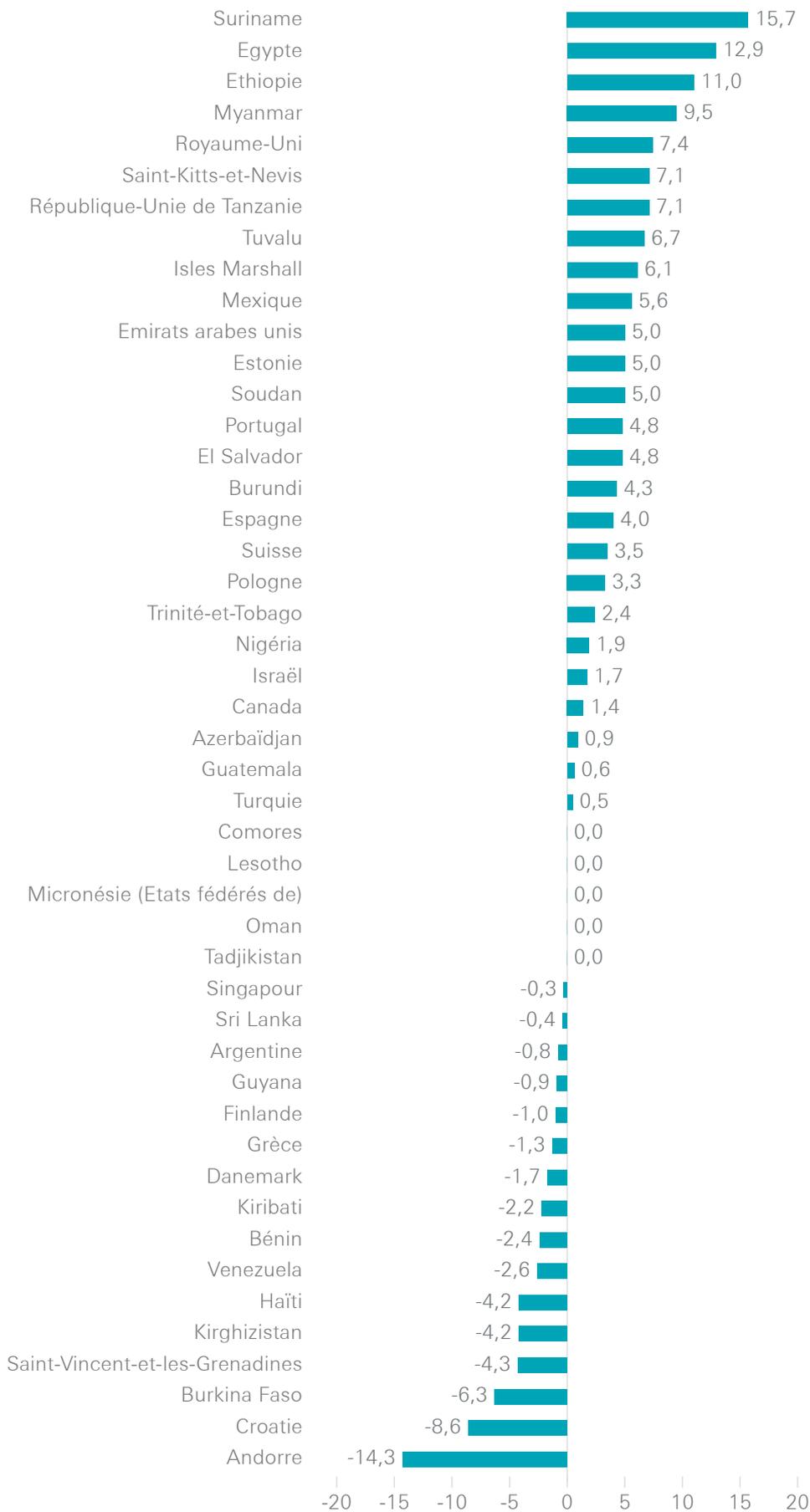
Le nombre des chambres où moins de 10 % des membres sont des femmes est resté remarquablement stable. Ce groupe est toujours principalement constitué de pays du Pacifique et de quelques pays arabes, qui n'ont toujours pas mis de quotas en place. Ici aussi, on constate une légère différence entre chambres hautes (17,1 %) et chambres uniques ou basses (19,0 %), les premières ayant un peu moins tendance à avoir une représentation féminine inférieure à 10 %. Les facteurs qui expliquent cette différence entre chambres mériteraient une étude plus approfondie.



“Parce que nous sommes en 2015”, a répondu le nouveau Premier ministre canadien Justin Trudeau quand on lui a demandé pourquoi il avait nommé autant de femmes que d'hommes à son cabinet. © La presse canadienne/ Sean Kilpatrick, 2016

## Figure 2 : Renouvellement des parlements en 2015

Progrès et reculs des femmes dans les chambres basses ou chambres uniques de Parlement renouvelées en 2015.



Les chiffres indiquent la différence en points de pourcentage entre les résultats du renouvellement de 2015 et ceux des élections précédentes.

# Aperçu par région

## Le continent américain, toujours en tête, affiche des avancées avec et sans quota

A l'échelle régionale, les gains les plus élevés ont été enregistrés aux Amériques où, en moyenne, la proportion des femmes occupant un siège parlementaire a augmenté de 0,8 point de pourcentage pour atteindre 27,2 %. Des avancées ont été réalisées au Suriname, à Saint-Kitts-et-Nevis, au Mexique, à El Salvador, à Trinité-et-Tobago, au Canada et au Guatemala. Les femmes ont obtenu de très bons résultats aux élections du Suriname en raison de la hausse du nombre des candidates et de leur meilleur placement sur les listes électorales. Plus d'un tiers des candidats étaient des femmes. Elles étaient 128 à se présenter en 2015 contre 90 aux élections précédentes. Il n'y avait pas de quotas de candidats mais l'Assemblée nationale et les organisations de la société civile ont fait campagne pour encourager une plus large participation des femmes (qui s'établit désormais à 33,1 %).

En El Salvador et au Mexique, les avancées réalisées par les femmes (4,8 et 5,6 points de pourcentage respectivement) sont attribuables aux quotas. En El Salvador, les candidats doivent comprendre au minimum 30 % de femmes. Au Mexique, la loi sur la parité entre les sexes a été révisée et oblige désormais les partis politiques à inclure 50 % de femmes sur leurs listes de candidats aux élections législatives fédérales ou des états. De plus, les règles d'application de la loi sont plus strictes : les membres titulaires et suppléants doivent être de même sexe et l'Institut électoral national est chargé de vérifier que les candidatures de femmes ne sont pas cantonnées à des circonscriptions impossibles à remporter. Grâce aux quotas, ces pays figurent en bonne place dans le groupe des « + de 30 % » : 32,1 % des parlementaires d'El Salvador et 42,4 % de ceux du Mexique sont des femmes.

Les résultats des élections canadiennes ont fait les gros titres de la presse internationale. Pendant la campagne électorale, Justin Trudeau, leader du Parti libéral qui a remporté les élections, s'était engagé à composer un cabinet comprenant autant de femmes que d'hommes. Promesse tenue et ce cabinet équilibré contraste avec la proportion des élues (26 %), qui n'a progressé que de 1,4 point. Le nombre des femmes présentées par les partis était très variable, allant de 20 % pour le Parti conservateur à 43 % pour le Nouveau parti démocratique. Selon l'association non partisane « A voix égales », à ce rythme, il faudra encore 11 élections fédérales (soit 45 ans) pour atteindre une représentation paritaire des hommes et des femmes au Parlement canadien.

Dans les Caraïbes, des avancées ont été observées à Saint-Kitts-et-Nevis et à Trinité-et-Tobago. A Saint-Kitts, le gain de 7,1 points de pourcentage (à 13,3 %) est le résultat des efforts d'une seule femme. En effet, jusque-là aucune femme n'avait réussi à se faire élire et une seule avait été nommée. En 2015, une femme a été élue et une autre a été nommée par le Président. Avec l'élection de 13 femmes, la chambre basse de Trinité-et-Tobago dépasse les 31 %. A l'inverse, en raison de la défaite de l'une des

quatre femmes précédemment élues, Saint-Vincent-et-les-Grenadines a rétrogradé de 17 à 13 %. L'une des premières femmes candidate dans ce pays, Mme Deborah Charles, a évoqué les normes et valeurs culturelles ainsi que le rôle central des femmes dans la famille, qui sont les principales raisons expliquant le déficit de femmes en politique.

D'autres reculs ont été enregistrés sur le continent américain dans des pays qui n'ont pas correctement appliqué la législation sur les quotas ou n'ont pas sanctionné son non-respect. Le Venezuela inaugurerait une loi sur la parité entre les sexes prévoyant que la liste des candidats titulaires et suppléants respecte un quota de 50 % en alternant un homme et une femme. Toutefois, la loi étant entrée en vigueur après les primaires de plusieurs partis, la chambre ne comprend que 14,4 % de femmes. Au Guyana, les élections ont débouché sur un léger recul des femmes (-0,9 point). Dans ce pays, la Loi sur la représentation du peuple dispose que les listes de candidats doivent comprendre un minimum de 30 % de femmes. Les partis ont néanmoins la possibilité d'allouer les sièges parlementaires à leur guise après les élections sans se préoccuper du quota. Malgré le peu de rigueur de l'application des quotas, le Guyana a, comme l'Argentine, un système de représentation proportionnelle. De ce fait, malgré les reculs, les femmes y représentent encore plus de 30 % des parlementaires.

## Afrique subsaharienne : des démocraties émergentes qui restent ouvertes aux femmes

L'Afrique subsaharienne, qui talonne le continent américain, affiche une moyenne régionale en hausse de 0,7 point de pourcentage et atteint désormais 23,2 % de représentation féminine. Pourtant, l'année a été marquée par des conflits régionaux prolongés. Au Burundi et au Nigéria, les élections ont donné lieu à des actes violents. Dans des contextes de violence, il est plus difficile de veiller à un déroulement libre et équitable des élections, ce qui complique encore la participation des femmes, en tant que candidates comme en tant qu'électrices.

Les plus grandes avancées ont été enregistrées en Ethiopie et en République-Unie de Tanzanie, qui ont des systèmes de quota. Le Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie a volontairement mis en place un quota de 30 % de femmes sur ses listes de candidats et les rapports font état de pourcentages atteignant même les 40 %. En outre, le Conseil électoral national d'Ethiopie a augmenté son soutien financier aux partis présentant des candidates, qui est passé de 10 % aux élections précédentes à 15 % en 2015. Le Front populaire démocratique et ses alliés ayant remporté tous les sièges de la Chambre des représentants du peuple en 2015, 38,8 % des sièges y sont occupés par des femmes (soit une hausse de 11 points). En Tanzanie, 113 sièges sont réservés aux femmes (ils sont attribués aux partis politiques en fonction de la proportion des suffrages obtenus). De plus, deux des cinq parlementaires de Zanzibar et cinq des dix parlementaires nommés par le Président doivent être des femmes. Des femmes ont également été candidates à des sièges ouverts. Au total, 136 femmes (36,6 %) ont été élues à l'Assemblée nationale (+7,1 points de pourcentage). La résistance culturelle à

**Tableau 1 : Les femmes dans les chambres basses ou uniques après les renouvellements parlementaires de 2015**

Pays	Nombre total des sièges	Total femmes	% femmes	Quota
Mexique	498	211	42,4%	Oui***
Finlande	200	83	41,5%	Oui*
Espagne	350	140	40,0%	Oui***
Ethiopie	547	212	38,8%	Oui*
Danemark	179	67	37,4%	Non
République-Unie de Tanzanie	372	136	36,6%	Oui***#
Burundi	121	44	36,4%	Oui**
Argentine	257	92	35,8%	Oui***
Andorre	28	10	35,7%	Non
El Salvador	84	27	32,1%	Oui***
Suisse	200	64	32,0%	Oui*
Portugal	230	72	31,3%	Oui***
Trinité-et-Tobago	42	13	31,0%	Non
Soudan	426	130	30,5%	Oui**
Guyana	69	21	30,4%	Oui**
Royaume-Uni	650	191	29,4%	Oui*
Pologne	460	125	27,2%	Oui**
Canada	338	88	26,0%	Oui*
Suriname	51	13	25,5%	Non
Lesotho	120	30	25,0%	Oui**
Israël	120	29	24,2%	Oui*
Singapour	92	22	23,9%	Non
Estonie	101	24	23,8%	Non
Emirats arabes unis	40	9	22,5%	Non
Grèce	300	59	19,7%	Oui***
Kirghizistan	120	23	19,2%	Oui**
Tadjikistan	63	12	19,0%	Non
Azerbaïdjan	124	21	16,9%	Non
Croatie	151	23	15,2%	Oui***
Egypte	596	89	14,9%	Oui**
Turquie	550	82	14,9%	Oui*
Venezuela	167	24	14,4%	Non
Guatemala	158	22	13,9%	Oui*
Saint-Kitts-et-Nevis	15	2	13,3%	Non
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	23	3	13,0%	Non
Myanmar	323	41	12,7%	Non
Burkina Faso	127	12	9,4%	Non
Iles Marshall	33	3	9,1%	Non
Bénin	83	6	7,2%	Non
Tuvalu	15	1	6,7%	Non
Kiribati	46	3	6,5%	Non
Nigéria	360	20	5,6%	Non
Sri Lanka	225	11	4,9%	Non
Comores	33	1	3,0%	Non
Oman	85	1	1,2%	Non
Haïti	92	0	0,0%	Oui**
Micronésie (États fédérés de)	14	0	0,0%	Non

\* Un ou plusieurs partis politiques ont pris des mesures volontaires pour qu'il y ait davantage de candidates

\*\* Quota de candidates prévu par la loi

\*\*\* Quotas de candidates prévu par la loi et mesures volontaires prises par des partis politiques

# Sièges réservés aux femmes



Depuis les élections d'octobre 2015 en Tanzanie, les femmes représentent maintenant 36,6 pour cent des membres de l'Assemblée nationale.  
© AFP/Tony Karumba, 2015

la participation des femmes à la politique persiste dans l'archipel de Zanzibar où des hommes auraient divorcé au motif que leur femme avait voté sans leur permission.

Les femmes ont réussi à accroître leur part des sièges alors que le Burundi et le Nigéria connaissaient des violences très préoccupantes au moment des élections. Au Burundi, l'opposition a même boycotté les élections. Les quotas de candidates prévus par la loi burundaise ont aidé les femmes à remporter plus de 36 % des sièges à la chambre basse (+4,3 points). De plus faibles avancées ont été enregistrées au Nigéria, où des membres des partis, des militants et des électeurs ont été tués pendant les élections de 2015. Divers incidents ont été rapportés : détournement d'urnes électorales, brutalités, achats de voix, collusions et fausses proclamations de résultats, ce qui n'a pas facilité l'élection de femmes, surtout en l'absence de quotas. Ainsi, seulement 5,6 % des sièges de la chambre basse nigériane sont revenus à des femmes.

On constate une stagnation, voire un recul, dans les pays qui n'ont pas instauré de quotas, Comores et Bénin notamment. Aux Comores, les femmes représentaient à peine 2,5 % des candidats, et une seule femme a été élue au parlement où la représentation des femmes ne dépasse pas les 3 %. Au Bénin, le nombre des femmes élues a baissé : elles étaient huit en 2011 et ne sont plus que six en 2015 (7,2 % des parlementaires). Les élections de 2015 ont pourtant donné lieu à une campagne innovante de sensibilisation aux élections des jeunes femmes entre 18 et 35 ans axée sur des élections libres et transparentes. Lancée en partenariat avec l'organisation locale SocialWatch, cette campagne reprenait des récits et des témoignages d'hommes et de femmes en lien avec des expériences positives vécues au bureau de vote et comptabilisait les sms envoyés par des femmes à propos des élections. Elle visait à obtenir une hausse

de 5 % des votantes de moins de 35 ans par rapport aux élections précédentes.

### Europe : solide performance des partis dirigés par des femmes

En 2015, des femmes se sont distinguées dans les élections européennes. En Croatie, au Danemark, en Pologne, au Portugal et au Royaume-Uni, de nombreux partis participant aux élections étaient dirigés par des femmes. De ce fait, un nombre sans précédent de débats politiques télévisés incluaient au moins une dirigeante politique. Cette grande visibilité, si elle a permis de montrer que les femmes sont capables d'assumer des postes de direction, a aussi mis en lumière les images négatives, stéréotypées et sexistes qui restent associées aux femmes. Au Danemark, Helle Thorning-Schmidt, première femme à occuper le poste de Premier ministre, a été comparée à une « reine de glace distante et insensible » et a été surnommée « Gucci Helle » en référence à ses choix vestimentaires. Au Portugal, après les semaines de négociations qui ont suivi les élections, un gouvernement a été constitué par le Bloc de gauche, dirigé par une femme. Celle-ci a dû faire face à toute une série d'attaques sexistes, traitant notamment les femmes « d'hystériques ». Une pétition a circulé sur les réseaux sociaux, demandant que Mariana Mortágua pose nue pour la couverture d'un magazine. Avec la Pologne, 2015 a aussi été l'année des premières élections européennes où des femmes occupaient les premiers rôles depuis 1993. Beata Szydlo et Eva Kopacz se sont en effet partagés la scène électorale. Certains commentateurs ont d'ailleurs remarqué que cette situation marquait un net changement par rapport aux confrontations des années précédentes dont les électeurs étaient clairement fatigués.

En Europe, les débats politiques de 2015 ont été dominés par la gravité de la crise migratoire et les conséquences

des mesures d'austérité mises en place après le krach financier mondial. Dans les pays où le débat s'est centré sur l'exode des centaines de milliers de personnes fuyant le conflit syrien, les citoyens ont eu tendance à se tourner vers la droite politique (en Croatie, au Danemark et en Pologne, par exemple). En Espagne, au Portugal et en Grèce, où l'on continuait de débattre des répercussions de la crise financière, le pendule électoral s'est davantage porté (ou maintenu) à gauche. Dans les anciennes Républiques soviétiques d'Azerbaïdjan, du Tadjikistan et du Kirghizistan, l'annexion de la Crimée par la Fédération de Russie a dominé une bonne part du débat.

Ces circonstances ont eu des conséquences sur la représentation parlementaire des femmes qui a enregistré des gains d'amplitude variable en Espagne, au Royaume-Uni, en Estonie, au Portugal, en Suisse, en Pologne, en Israël, en Azerbaïdjan et en Turquie. L'Espagne, le Royaume-Uni et Israël ont battu des records : dans ces trois pays, le nombre des élues a atteint le plus haut niveau jamais enregistré. En Espagne, la part des femmes a progressé de quatre points de pourcentage (atteignant 40 %) grâce à une loi sur la parité posant qu'aucun des deux sexes ne peut composer plus de 60 % d'une liste de candidats. Au Royaume-Uni (29,4 %), un quota volontaire (50 % de candidates) a permis au Parti travailliste d'accroître sa représentation féminine au Parlement alors même que le parti perdait des sièges. Un quota similaire (40 % de candidates) a eu moins d'effet du côté des Démocrates libéraux en raison de leur lourde défaite et de la perte de tous les sièges précédemment détenus par des femmes sous cette étiquette. Deux partis politiques étaient dirigés par des femmes au moment des élections : le Parti national écossais, qui a engrangé un gain sans précédent de 56 sièges dont 20 sont allés à des femmes, et les Verts dont le seul siège à la Chambre des communes a été remporté par une femme. Ces deux partis – bien qu'ils n'aient pas mis en place de quotas – ont fait preuve d'une solide culture d'inclusivité et de sensibilité au genre.

En Andorre, en Croatie, au Kirghizistan et en Grèce, le nombre des femmes au parlement n'a pu être maintenu. En l'absence de quotas en Andorre, quatre femmes ont

**Tableau 2 : Progrès et reculs des femmes dans les Chambres hautes parlementaires renouvelées en 2015**

Pays	Total sièges	Total femmes	% femmes	changement en points de %
Soudan	54	19	35,2	24,3
Ethiopie	153	49	32,0	15,7
Myanmar	168	23	13,7	11,0
Maroc	120	14	11,7	9,4
Trinité-et-Tobago	31	10	32,3	6,5
Espagne	265	104	39,2	5,8
Tadjikistan	32	6	18,8	4,0
Madagascar	63	12	19,0	3,9
Argentine	72	30	41,7	2,8
Nigéria	108	7	6,5	2,8
Ouzbékistan	100	17	17,0	2,0
Pakistan	104	19	18,3	1,9
Algérie	143	10	7,0	0,4
Bosnie-Herzégovine	15	2	13,3	0,0
Pologne	100	13	13,0	0,0
Afghanistan	68	18	26,5	-1,0
Pays-Bas	75	26	34,7	-1,3
Oman	85	13	15,3	-2,8
Lesotho	33	8	24,2	-3,0
Namibie	42	10	23,8	-3,1
Haïti	14	0	0,0	-3,3
Suisse	46	7	15,2	-4,3
Burundi	43	18	41,9	-4,5

Les femmes à la tête des deux principaux partis politiques polonais échangent quelques mots avant un débat télévisé durant des élections très disputées.  
© PAP/Jacek Turczyk, 2015





En Egypte, depuis les élections de 2015, près de 15 % des parlementaires sont désormais des femmes, ce qui représente une nette progression.

© Khaled Mashaal, 2015

perdu leur siège (-14,3 points) et le Parlement est ainsi sorti du groupe des « + de 50 % » dans le classement mondial UIP des femmes au parlement. Dans son rapport d'évaluation, l'OSCE a noté que les femmes étaient souvent reléguées aux dernières places des listes de candidats. En Croatie, pour les premières élections tenues sous la présidence de Mme Kolinda Grabar-Kitarovic, première femme à ce poste, les candidates étaient nombreuses (41,4 %), ce qui n'a pas empêché une baisse de 8,6 points de pourcentage de la proportion des femmes parmi les parlementaires (15,2 %). Au Kirghizistan, la représentation des femmes parlementaires a baissé de 4,2 points de pourcentage, malgré l'existence d'un quota de 30 % sur les listes de candidature. L'efficacité des quotas a été affaiblie par l'absence de mesures de suivi de leur application après l'enregistrement des listes. En Grèce, les élections ont débouché sur de nouvelles mesures d'austérité. Malgré une proportion de 35 % de candidates signalée pour les huit partis arrivés en tête, les femmes ont perdu du terrain (19,7 %).

Les deux élections tenues en 2015 dans les pays nordiques ont débouché sur un recul des femmes. Au Danemark, Helle Thorning-Schmidt, première femme à occuper le poste de Premier ministre, n'a pas pu obtenir un second mandat à la tête du gouvernement. Bien que son parti ait remporté le plus grand nombre de sièges au Parlement, le bloc de gauche dont il fait partie a remporté globalement moins de sièges que la coalition de droite. Le pourcentage total de sièges détenus par des femmes est passé de 39,1 % en 2011 à 37,4 % en 2015. Reconnaisant la défaite, Mme Thorning-Schmidt a déclaré que première femme à occuper le poste de Premier ministre du Danemark elle ne serait certainement pas la dernière. De même, en Finlande, les élections ont été favorables au Parti du Centre, qui présentait moins de candidates (39,8 %) que le Parti social-démocrate (47,2 %) et l'Alliance des verts (56,3 %). Malgré ce léger recul, les femmes détiennent encore 41,5 % des sièges au Parlement finlandais.

### Etats arabes : nouvelles « premières » historiques

En 2015, les renouvellements des parlements ont confirmé la tendance à une augmentation progressive de la participation des femmes dans la région arabe. Au total, 17,5 % des parlementaires de la région sont désormais

des femmes. Dans les Emirats arabes unis, il y avait 78 candidates aux élections de 2015 contre 85 en 2011. Il y a neuf femmes (22,5 %) parmi les 40 membres du Conseil national de la Fédération et une seule d'entre elle – Mme Naama Al Sharhana – a été élue directement. Globalement, les 78 candidates ont recueilli 10 % des suffrages. Un important jalon a été atteint dans ce pays avec l'élection de Mme Amal Al-Qubaisi à la présidence du Conseil national de la Fédération. Elle est la première femme du monde arabe à devenir Présidente de parlement.

En Egypte, la nouvelle loi législative garantit aux femmes un minimum de 70 sièges (5 %) dans une chambre qui compte 568 parlementaires élus et 28 nommés par le Président. Il y avait 2 573 candidats aux dernières élections. Selon le Centre égyptien des droits des femmes, 100 femmes figuraient sur les listes de huit partis et 110 femmes présentaient des candidatures indépendantes, représentant ensemble 8,2 % des candidats. Soixante-quinze femmes ont été élues directement, dont cinq indépendantes, et quatorze ont été nommées par le Président. En Egypte, près de 15 % des parlementaires sont désormais des femmes, ce qui représente une impressionnante progression par rapport aux élections de 2012.

Au Soudan, un nombre record de candidates aurait participé aux élections de 2015 et le nombre des femmes parlementaires, qui a augmenté de cinq points de pourcentage, atteint 30,5 %. Les rapports font état de 128 candidates présentées sur les listes de 22 partis politiques, et d'un certain nombre de candidates indépendantes. Cette forte proportion de candidates est directement liée à la Loi électorale nationale qui permet aux partis qui présentent plus de 4 % de femmes de proposer des femmes pour occuper les sièges réservés.

Les élections de la région n'ont pas toutes mené à de fortes progressions. Au Sultanat d'Oman, il y a eu moins de candidates qu'aux élections de 2011 (20 seulement en 2015 contre 77 en 2011). Une seule femme a remporté un siège : Mme Nemah bint Jamiel bin Farhan Al Busaidiya, qui a été réélue dans le district de Mascate As Seeb. Elle était déjà la seule élue de la précédente législature. Les femmes ne détenant ainsi que 1,2 % des sièges au Parlement, les appels se font pressants pour qu'Oman instaure des quotas électoraux.

## Asie : des campagnes de femmes assombries par le sexisme et le harcèlement

En Asie, relativement peu d'élections se sont tenues en 2015 et parmi celles-ci, les élections du Myanmar ont suscité un intérêt particulier. Il s'agissait, en effet, des premières élections organisées dans le cadre juridique et politique établi par la Constitution de 2008 qui puissent être jugées « crédibles » par la communauté internationale. Mme Aung San Suu Kyi, lauréate du prix Nobel, qui faisait campagne pour davantage de démocratie, a concentré l'attention des médias. Sa présence a encouragé un nombre inédit de femmes (estimé selon un rapport à 800, soit 13 % du total des candidats) à se porter candidates aux élections législatives. La représentation des femmes a enregistré une progression de 9,5 points de pourcentage à la chambre basse (12,7 %), et de 11 points de pourcentage à la chambre haute (13,7 %). Nouvelles en politique, les femmes se sont heurtées à la discrimination et aux préjugés : certaines de leurs affiches de campagne ont été déchirées, des groupes ont été constitués spécialement pour les harceler et les discréditer en diffusant des informations erronées sur leur compte, notamment via Internet. Les femmes pressenties n'ont pas toutes accepté de se porter candidates, en raison de craintes liées à leurs familles.

A Singapour, les élections de 2015 n'ont apporté que peu de changement dans la configuration générale du parlement. Le nombre des femmes, en léger recul, est passé de 24 à 22 (soit 23,9 % de l'ensemble des parlementaires). Le Parti d'action populaire au pouvoir présentait 20 femmes sur un total de 89 candidats, soit une proportion nettement inférieure au quota volontaire de 30 % qu'il s'était fixé. Au Sri Lanka, les partis politiques avaient été encouragés à présenter au moins 30 % de femmes sur leurs listes mais cette recommandation n'a eu que peu d'effet. Malgré leurs promesses, les deux principaux partis ont retenu moins de 20 femmes dans la composition de leurs listes. Le nombre des élues a reculé de 12 à 11 (4,9 %). Comme au Myanmar, les femmes ont subi des commentaires sexistes et ont été tournées en ridicule.

Les difficultés que rencontrent les femmes qui veulent participer à la vie publique de cette région ont été tristement mises en lumière par l'assassinat de Mme Angiza Shinwari, femme politique réputée de l'Est de l'Afghanistan, dont la voiture a fait l'objet d'une attaque à la bombe.

## Région Pacifique : problèmes de nombres et de culture

Dans la région Pacifique, de petits nombres peuvent faire de grandes différences. A Tuvalu, il n'y avait précédemment aucune femme parlementaire, et seulement trois femmes figuraient parmi les 29 candidats aux élections législatives. L'une d'elle ayant été élue, la part des femmes a bondi de 6,7 points de pourcentage (+6,7 %). Dans les îles Marshall, trois femmes ont été élues en 2015, soit deux de plus qu'aux élections précédentes (9,1 % de femmes parlementaires). A la suite de la motion de censure votée contre le Président

en janvier 2016, Mme Hilde Heine, première femme parlementaire, s'est trouvée seule à poser sa candidature à la présidence. Sa candidature ayant été approuvée par 24 des 30 votants membres du *Nitijela*, Mme Heine est devenue Présidente des îles Marshall, une grande première pour la région Pacifique.

Le nombre de candidates est terriblement faible dans cette région, où par tradition la politique est « l'affaire des hommes ». Dans les Etats fédéraux de Micronésie, où aucune femme n'a jamais été élue, les 34 candidats aux élections de 2015 étaient tous des hommes.

En revanche, la question du nombre de candidates n'a sans doute pas été le facteur principal du recul électoral des femmes dans les îles Kiribati où elles détiennent actuellement 6,5 % des sièges au parlement (-2,2 points). En effet, selon les rapports, le nombre des candidates aux élections a plus que triplé, passant de cinq en 2011 à dix-huit en 2015. Une ancienne parlementaire a noté que la compétition avait été plus agressive à ces élections, souvent accompagnée de promesses d'aides, qui ne sont interdites qu'un mois avant le jour des élections.

En raison de cette défaite électorale des femmes, les îles Kiribati vont perdre leur seconde place au classement de la région Pacifique. Les îles Samoa qui mettent en place leur propre système de quotas garantissant cinq sièges aux femmes au *Fono* devraient en effet remonter dans le classement après les élections de 2016. Le parcours des Samoa est un exemple pour le reste de la région Pacifique puisque cet Etat est en voie d'instaurer un système de quota intégrant les coutumes nationales et le contexte électoral afin d'assurer un minimum – sinon un maximum – de représentation politique des femmes.

## Enseignements

### Les quotas : nécessaires mais insuffisants

Les quotas électoraux par sexe ont un énorme impact sur l'élection des femmes au parlement. En 2015, là où des quotas étaient fixés par la loi, les scrutins ont débouché sur l'élection de femmes à près d'un quart des sièges parlementaires à pourvoir. Il apparaît aussi que davantage de femmes ont remporté des sièges lorsque les partis politiques avaient volontairement adopté des quotas, même s'il faut nuancer ce constat pour tenir compte de la force relative des partis au pouvoir et d'opposition. D'une manière ou d'une autre, il est clair que les femmes obtiennent de meilleurs résultats quand des quotas sont

**Tableau 3 : Proportion de femmes représentées par rapport aux quotas**

Quotas	Chambre basse	Chambre haute	Total
Fixés par la loi	23,1 %	24,0 %	23,2 %
Fixés par la loi + volontaires	33,4 %	39,8 %	34,3 %
Volontaires	27,9 %	29,1 %	28,0 %
Aucun	14,1 %	12,1 %	13,6 %

en place. Seulement 13,6 % des sièges ont été remportés par des femmes dans les pays qui n'en ont pas.

Comme on a pu le constater dans de nombreux pays, l'efficacité des quotas est étroitement liée à leur mode d'application. Dans les pays où leur non-respect n'est pas strictement sanctionné, les femmes ne sont pas élues en grand nombre.

Par ailleurs, les femmes ont toujours des difficultés à réunir des fonds suffisants pour financer leur campagne. Ce problème ne pourra être résolu que par des solutions plus innovantes. En Ethiopie, la part de financement public attribuée aux partis inscrivant des femmes sur leurs listes de candidats a augmenté en 2015 – un exemple à suivre. Il faut également que les électeurs soient convaincus de la valeur de la contribution potentielle des femmes à la sphère publique et de leur juste place dans le processus décisionnaire politique. La campagne de sms organisée au Bénin a permis de sensibiliser les jeunes électrices et électeurs à la question des droits politiques des femmes.

### **L'importance du contexte : les systèmes électoraux**

Dans certains pays, alors même que les quotas par sexe n'ont pas été totalement respectés, le système électoral a permis le maintien des femmes au parlement. C'est le cas dans les pays nordiques (Danemark et Finlande) et d'Amérique latine (Argentine et Guyana). Les femmes ont obtenu 25,8 % des sièges à la représentation proportionnelle, contre 22,3 % avec un système de scrutin majoritaire ou par nomination. La représentation proportionnelle permet, en effet, aux partis politiques de présenter plus de femmes (en raison de l'élection de plus d'un candidat par circonscription). Les quotas de candidats fixés par la loi sont aussi plus difficiles à mettre en œuvre avec un système majoritaire qu'avec un système proportionnel, précisément en raison de l'élection d'un seul candidat par circonscription.

### **Il faut que tous les partis présentent des candidates**

Le recueil des données reste sporadique, ce qui ne favorise pas une analyse exhaustive. Les données disponibles montrent que les femmes ont un fort taux de réussite lorsque les quotas prennent la forme de sièges réservés (Pakistan et Tanzanie) et lorsque l'issue de l'élection laisse peu de place au doute en raison de la force du parti au pouvoir (Ethiopie, Singapour et Tadjikistan). En 2015, les réussites électorales des femmes ont eu davantage d'impact dans les parlements de taille restreinte, notamment dans les Petits états insulaires en développement (Iles Marshall, Tuvalu et Saint-Kitts-et-Nevis).

Ces données masquent néanmoins un constat important : les partis politiques conservateurs font preuve de résistance à l'adoption volontaire de quotas et ont donc retenu un plus petit nombre de femmes parmi leurs candidats. Au Canada, par exemple, le Nouveau parti démocratique a présenté la plus grande proportion de femmes (43 %), devant les Verts (39 %), les Libéraux (31 %), le Bloc québécois (28 %) et les Conservateurs (à peine 20 %).

Au Royaume-Uni, le Parti conservateur a présenté 26 % de candidates, contre 27 % pour les Démocrates libéraux. Le Parti national écossais a présenté 36 % de candidates et ce sont les Verts qui ont présenté le plus de femmes. Seuls le Parti travailliste et les Démocrates libéraux s'étaient fixé des objectifs volontaires (50 et 40 % respectivement). La même tendance a été constatée en Finlande où les listes du Parti des Finlandais (35,3 %) et du Parti du Centre (39,8 %) comprenaient le plus petit nombre de femmes candidates aux élections de 2015, loin derrière l'Alliance des Verts (56,3 %) et le Parti social-démocrate (47,2 %). En Espagne, où 48 % des candidats étaient des femmes, ce sont les candidates du parti de gauche *Podemos* qui ont remporté le plus de sièges, obtenant à peine moins de la moitié des 69 sièges du parti.

Les partis politiques contribuent à faire avancer la situation quand ils misent sur des femmes en les plaçant en position éligible sur les listes. Les résultats des élections de 2015 montrent que c'est lorsque les partis politiques les présélectionnent, en nombre suffisant et en position éligible, que les femmes enregistrent les plus fortes progressions. Quand les partis se fixent des objectifs volontaires, le défi est qu'ils s'y tiennent. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour encourager les partis de toutes tendances à respecter et à faciliter la participation des femmes à la politique.

### **Progression des femmes aux postes dirigeants**

Fin 2015, 49 femmes étaient Présidentes de parlement (soit 17,9 % de l'ensemble des Présidents de parlement), ce qui représente un record absolu. Elles n'étaient d'ailleurs que 43 à ce poste en début d'année. En Argentine, au Danemark, en El Salvador, en Finlande, au Lesotho, à San Marin, en Suisse comme à Trinité-et-Tobago les élections ont débouché sur la nomination d'une femme à la présidence du parlement. De plus, une femme est devenue Présidente de parlement pour la première fois aux Emirats arabes unis, en Namibie, et au Népal. En Namibie, Mme Margaret Mensah-Williams, depuis longtemps Vice-Présidente de la chambre haute et Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP, est devenue Présidente de la chambre haute. Le pays inaugure ainsi une nouvelle ère marquée par le leadership des femmes puisque, au cours de cette même année 2015, Mme Saara Kuugongelwa-Amadhila a été la première femme à accéder au poste de Premier ministre de la Namibie.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de l'accession de femmes à la présidence de parlement. Les femmes ont prouvé à maintes reprises leur volonté de favoriser des réformes en faveur de l'égalité des sexes. Le cas de Maurice est exemplaire. Dans ce pays, la première femme Présidente de parlement, Mme Santi Bai Hanoomanjee, a décidé de mettre en place un groupe parlementaire sur l'égalité des sexes, chargé d'examiner la législation et les politiques du point de vue du genre. En discutant avec ses pairs à la Réunion UIP des Présidentes de parlement, elle s'est rendu compte de la grande valeur ajoutée qu'avaient des organes de ce type dans des pays voisins d'Afrique. Les organisations internationales continuent de jouer un

**Tableau 4 : Candidates aux élections en 2015**

	Total	Hommes	Femmes	% de femmes	Taux de réussite	Quota
<b>Système électoral majoritaire</b>						
Comores	203	198	5	2,5 %	20,0 %	Non
Emirats arabes unis	330	252	78	23,6 %	11,5 %	Non
Ethiopie (chambre basse)	1828	1527	301	16,5 %	70,4 %	Oui **
Haïti (chambre basse)	1621	1492	129	8,0 %	0,0 %	Oui*
Haïti (chambre haute)	232	209	23	9,9 %	0,0 %	Oui*
Iles Marshall	98	93	5	5,1 %	60,0 %	Non
Nigéria (chambre basse)	1730	1504	226	13,1 %	8,8 %	Non
Nigéria (chambre haute)	747	619	128	17,1 %	5,5 %	Non
Pologne (chambre haute)	423	365	58	13,7 %	22,4 %	Non
Royaume-Uni (chambre basse)	3971	2938	1033	26,0 %	18,5 %	Oui **
République-Unie de Tanzanie	1250	1012	238	19,0 %	57,1 %	Oui*
Tuvalu	32	29	3	9,4 %	33,3 %	Non
<b>Syst. majoritaire et nomination</b>						
Afghanistan (chambre haute)	73	58	15	20,5 %	20,0 %	Oui*
Saint-Kitts-et-Nevis	23	22	1	4,3 %	100,0 %	Non
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	43	37	6	14,0 %	0,0 %	Non
Singapour	181	146	35	19,3 %	62,9 %	Non
<b>Système électoral mixte</b>						
Andorre	106	72	34	32,1 %	29,4 %	Non
Egypte	2573	2636	210	8,2 %	42,4 %	Oui*
Lesotho (chambre basse)	1136	799	337	29,7 %	8,9 %	Oui*
Mexique (chambre basse)	4496	2248	2248	50,0 %	9,4 %	Oui*
Micronésie (Etats fédérés de)	34	34	0	0,0 %	0,0 %	Non
Suisse (chambre basse)	3788	2480	1308	34,5 %	4,9 %	Oui **
Tadjikistan (chambre basse)	285	255	30	10,5 %	40,0 %	Non
Venezuela	1799	1128	671	37,3 %	3,6 %	Non
<b>Représentation proportionnelle</b>						
Burkina Faso	6944	4870	2074	29,9 %	0,6 %	Non
Croatie	2311	1354	957	41,4 %	2,4 %	Oui*
Danemark	799	549	250	31,3 %	26,8 %	Non
Estonie	872	636	236	27,1 %	10,2 %	Non
Finlande	2146	1301	845	39,4 %	9,8 %	Oui **
Oman (chambre basse)	596	576	20	3,4 %	5,0 %	Non
Pakistan (chambre haute)	121	103	18	14,9 %	61,1 %	Oui*
Pays-Bas (chambre haute)	261	178	83	31,8 %	31,3 %	Oui **
Pologne (chambre basse)	7858	4530	3328	42,4 %	3,8 %	Oui*
Portugal	4453	2553	1900	42,7 %	3,8 %	Oui*
Sri Lanka	6151	5595	556	9,0 %	2,0 %	Non
Suriname	387	259	128	33,1 %	10,2 %	Non
Turquie	8426	6400	2026	24,0 %	4,0 %	Oui **

**Légende**

Oui\* : quota fixé par la loi  
 Oui\*\* : quota fixé volontairement par les partis

Taux de réussite : nombre total des candidates divisé par le nombre total d'élues (qui n'apparaît pas dans ce tableau).

rôle essentiel en soutenant les efforts des dirigeantes pour mettre en œuvre des réformes de ce type.

## La sensibilité au genre doit concerner tous les parlementaires

La sensibilité au genre d'un parlement apparaît dans l'équilibre de sa composition et dans les conditions de travail. Les séances prolongées et les conditions de congé peu compatibles avec la vie de famille (congés de maternité et de paternité, notamment) peuvent décourager hommes et femmes de se lancer dans une carrière politique. En 2015, la demande de congé parental d'un homme parlementaire japonais a suscité des réactions partagées de la part de la communauté politique et des citoyens, dont beaucoup voulaient connaître le coût pour les contribuables. Avec une nouvelle génération de jeunes hommes et femmes parlementaires, le besoin de trouver un meilleur équilibre entre les responsabilités professionnelles et familiales se fait de plus en plus ressentir.

## Il est temps que la couverture médiatique soit, elle aussi, sensible au genre

A la question de savoir pourquoi il avait décidé de nommer autant de femmes que d'hommes à son cabinet, le nouveau Premier ministre canadien, M. Justin Trudeau, a répondu : « parce que nous sommes en 2015 ». Il est temps, en effet, que les médias considèrent la participation électorale des femmes comme un fait, et non plus comme une nouveauté. En 2015, dans les pays où des partis étaient dirigés par des femmes, la dimension de genre a logiquement été prise en compte dans les analyses, même si les médias se sont trop souvent intéressés à l'aspect esthétique de la participation des femmes en commentant leur tenue ou leur coupe de cheveux. Les analystes politiques sont bien trop nombreux à négliger la question de l'égalité des sexes. Il reste incroyablement difficile de trouver des commentaires sur le nombre des femmes qui participent aux élections – en tant que candidates comme en tant qu'électrices – les agences de presse limitant souvent leur traitement de cette question à la publication de la photo d'une femme glissant son bulletin dans l'urne. De même, l'analyse des problèmes du point de vue du genre fait terriblement défaut.



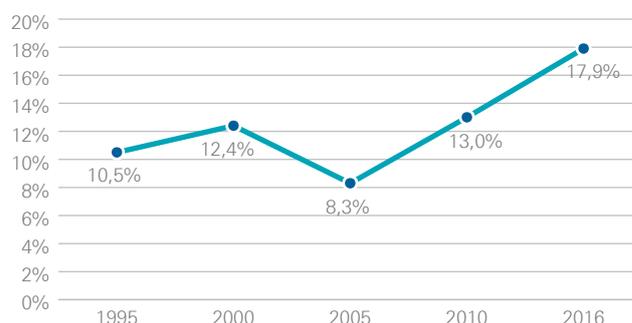
Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 50  
+41 22 919 41 60  
postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5  
Case postale 330  
1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse  
www.ipu.org

L'élargissement de la participation politique des femmes est une question de volonté politique. Lorsque la direction politique décide d'agir en faveur de l'entrée des femmes au parlement – en instaurant des quotas électoraux, en présentant davantage de candidates et en les plaçant en position éligible, en adoptant des systèmes électoraux qui permettent l'élection d'un plus grand nombre de candidats dans une circonscription – les élues sont plus nombreuses. Cette ouverture rend les parlements plus légitimes et plus efficaces. Une telle volonté politique s'est clairement manifestée dans certaines des élections tenues en 2015. Il faut néanmoins un engagement plus fort pour que les femmes obtiennent une part équitable des sièges parlementaires et ne restent pas minoritaires dans les parlements.

Figure 3 : Evolution (en %) des Présidentes de parlement – 1995-2016



## Les Présidentes de parlement

### Situation au 1er janvier 2016

Au 1er janvier 2016, les femmes occupaient 17,9 % de toutes les présidences de chambres parlementaires, soit une augmentation de 2 points par rapport au chiffre du 1er janvier 2015.

### 32 Présidentes de chambres uniques ou basses

Afrique du Sud, Bangladesh, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Danemark, Dominique, Emirats arabes unis, Equateur, El Salvador, Fidji, Finlande, Inde, Italie, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Maurice, Mozambique, Népal, Ouganda, Pays-Bas, République démocratique populaire lao, Rwanda, Saint-Martin, Serbie, Singapour, Suisse, Suriname, Trinité-et-Tobago, Turkménistan.

### 17 Présidentes de chambres hautes

Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Gabon, Namibie, Pays-Bas, République dominicaine, Royaume-Uni, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Zimbabwe.